

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
COMMUNE DE POLLESTRES

ARRÊTE N°2023\_130  
portant réglementation temporaire de stationnement  
Parking de la place de l'Église

8.3 VOIRIE

**Le Maire de la Commune de POLLESTRES,**

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**CONSIDÉRANT** que les obsèques de deux agents de la Police Nationale du commissariat de Perpignan nécessitent une interdiction temporaire de stationnement sur l'ensemble du parking situé place de l'Église le mardi 18 juillet 2023 de 09h00 à 15h00.

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1 :** En raison de la forte affluence attendue aux obsèques des deux agents de la Police Nationale du commissariat de Perpignan, le stationnement sera interdit sur l'ensemble du parking situé place de l'Église à Pollestres le mardi 18 juillet 2023, de 09h00 à 15h00.

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions en vigueur sera mise en place par les services municipaux.

Un affichage sur site et ses abords sera assuré et mis en place **au moins 3 jours** avant la fermeture la circulation.

**ARTICLE 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

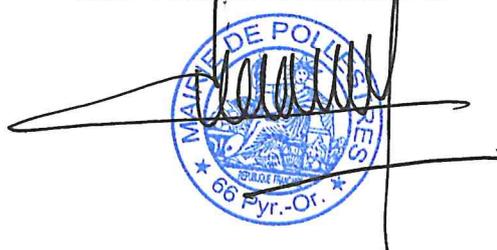
Tout véhicule qui ne respecte pas le présent arrêté sera verbalisé et mis en fourrière au frais du propriétaire.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 12 juillet 2023

Le Maire,

**Jean-Charles MORICONI.**

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Pollestres. The stamp contains the text 'MAIRIE DE POLLESTRES' at the top, '66 Pyr.-Or.' at the bottom, and 'SERVAIRE PUBLIC' in the center. A black ink signature is written over the stamp.